



## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### ***Maître de l'ouvrage***

Voies Navigables de France  
Direction Territoriale Bassin de la Seine et Loire Aval  
Unité Territoriale d'Itinéraire CPCA

### ***Objet de la consultation***

**Canal des Ardennes – Bief d'Attigny côté RD PK 15.500 - Diagnostic  
relatif à un risque de rupture de digue**

**Procédure adaptée** passée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du  
code de la commande publique

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :**

**Mercredi 26 février 2025 à 15h00**

**Le CCAG FCS 2021 s'applique à la présente consultation.**

## **ARTICLE 1 – PRÉSENTATION DE L'OFFRE**

L'offre de prix sera représentée par :

- le contrat CPCA-2025-DIAG-ATTIGNY
- le devis détaillé par poste élaboré par le candidat, suivant l'article 3 du contrat,
- la méthodologie et le planning de réalisation des prestations,

Tous les documents de cette offre de prix devront être datés, signés et porter le cachet de la société.

## **ARTICLE 2 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres, rappelée en page 1 du présent règlement.

## **ARTICLE 3 – JUGEMENT DES OFFRES**

Les critères de jugement des offres sont :

**Prix des prestations : 70 %** (sur la base de la formule suivante :  $70 \times (A^*/B^*)$ , avec  $A^*$  = offre la plus basse, et  $B^*$  = offre du candidat)

**Valeur technique des prestations** sur la base de la méthodologie et du planning transmis par le candidat : 30 %.

## **ARTICLE 4 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

Les offres devront **obligatoirement** être transmises via la plate-forme de dématérialisation des marchés publics PLACE ([www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)) sous la référence publique :

**CPCA-2025-DIAG-ATTIGNY**

Dans le cas d'envois successifs, seule sera analysée la dernière offre reçue.

## **ARTICLE 5 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

- **La visite sur site** n'est pas obligatoire mais fortement recommandée. Compte-tenu des difficultés d'accès – **accès uniquement par voie fluviale, [une seule et unique journée de visite sera organisée par VNF qui emmènera les candidats en barque jusqu'au lieu précis](#). Il s'agit du [mardi 11 février 2025](#)**. Les candidats prendront contact avec **Mme. GADOUIN Angélique** pour l'horaire précis du RDV.  
**Tél : 06 25 31 80 66**  
**Attention, le port du gilet de sauvetage avec sangle sous-cutané est obligatoire.**
- Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient utiles, les candidats devront également utiliser les fonctionnalités de la plateforme de dématérialisation PLACE ([www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)), pour poser leurs questions. Une réponse leur parviendra par voie électronique par l'intermédiaire de cette plateforme.

ou à défaut à l'adresse de courriel suivante : [bet.uti.picardiechampagne@vnf.fr](mailto:bet.uti.picardiechampagne@vnf.fr)

### Photos digue Attigny



Photo prise depuis l'autre rive

Rideau de palplanches  
du Canal des Ardennes

Berge entre Canal et Aisne : - d'1 mètre



Berge fragilisée

Rivière Aisne et méandre